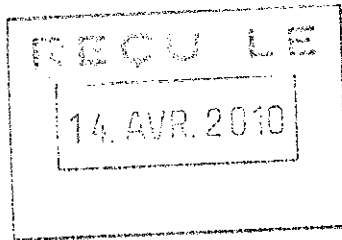


Direction départementale des Territoires
de l'Oise
Service de l'Eau, de l'Environnement
et de la Forêt
Bureau de l'Environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement



Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 août 1992 réglementant le fonctionnement de l'établissement de la société Prosign à Noyon ;

Vu le récépissé préfectoral du 25 février 2009 prenant acte de la cessation d'activité de la tour aéroréfrigérante ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 10 mars 2010 par la société Aximum Produits de Marquage ;

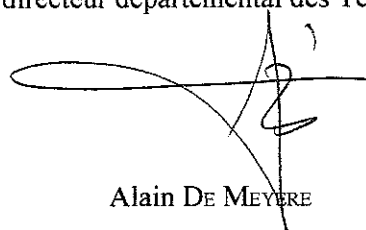
DONNE RÉCÉPISSÉ

à la société (SAS) Aximum Produits de Marquage, dont le siège social se trouve 41 boulevard de la république, à Chatou (78400) de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le – 6 AVR. 2010

Pour le Préfet
Et par délégation,
Le directeur départemental des Territoires



Alain DE MEYERE